Envoyé en préfecture le 10/02/2023 Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID: 056-255613416-20230209-941_02_23-DE



Délibération du Comité syndical N° 941-02-23

Objet: Modification des statuts du Pays de Pontivy

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 9 Absents:

4

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à quatorze heures trente, le comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Pontivy dans les locaux de Pontivy Communauté - sur convocation de son Président, Claude VIET.

Etaient présents : AUDO Daniel, GANIVET Laurent, LE BOUEDEC Joseph, LE BRETON Bernard, LE CORF Henri, LE STRAT Sylvette, POURCHASSE Michel, ROLLAND Benoit, VIET Claude

Etaient excusés : ROBIN Guénaël

Autres personnes: LE MAINTEC Lucas, LEURETTE Romain, MOREL Martine

Secrétaire de séance : AUDO Daniel

Date des convocations : 30 janvier 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5711-1 à L.5711-6 :

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2003 autorisant la création du syndicat mixte du Pays de Pontivy :

Vu les arrêtés préfectoraux modificatifs des 22 janvier 2010, 4 mai 2010, 13 janvier 2011, 25 mars 2013, 5 juin 2014, 13 juin 2017 et 13 mai 2022;

Considérant qu'à la suite du transfert administratif et financier du Pays de Pontivy des locaux de Centre Morbihan Communauté à ceux de Pontivy Communauté, il y a eu lieu de modifier l'article 3 des statuts :

- Le syndicat mixte du Pays de Pontivy siègera dans les locaux de Pontivy Communauté à l'adresse suivante : 1 place Ernest Jan, BP 96, 56300 Pontivy.
- ⇒ Après en avoir débattu, le Comité syndical approuve à l'unanimité la modification de l'article 3 des statuts du syndicat mixte du Pays de Pontivy.

Fait à Pontivy, Le 9 février 2023 Le Président, Claude VIET

